

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	17
En exercice :	17
Présents :	13
Excusés :	3
Absents :	1
Procurations :	3
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil dix-sept le onze décembre à dix-neuf heures trente minutes.
Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 décembre 2017

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René, BERGER Charles
Excusée : Mme LANZONI Noël donne pouvoir à Mme PEYSSON Christie ; Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles, M. DECROZE Emmanuel donne pouvoir à GALLAND Suzanne.
Absent : M. CODEX Joël

Madame PEYSSON Christie a été élue Secrétaire de Séance.

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la continuité de la fusion, le service « environnement-entretien » de la communauté de commune BUGEY SUD intervient ponctuellement pour la vérification et l'entretien, le désherbage, le faucardage, le débroussaillage des stations d'épuration, des postes de relèvement, de refoulement et des lagunages de la commune déléguée de Saint Bois.

Les 4 communes concernées reçoivent régulièrement un détail des interventions et valide par délibération concordante avec la Communauté de communes le remboursement des heures réalisées qui sont valorisées à 40 € de l'heure :

- Groslée-Saint-Benoit	105h.	soit	105 x 40 EUR = 4.200 €
- Arboys-en-Bugey (ex Saint-Bois)	81h.	soit	81 x 40 EUR = 3 240 €
- Brégnier-Cordon	126h.	soit	126 x 40 EUR = 5 040 €
- Colomieu	53h.	soit	53 x 40 EUR = 2 120 €

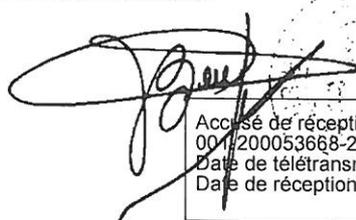
Sous réserve de délibération concordante des 4 communes, la communauté de communes Bugey Sud émettra les titres de recettes aux communes de Groslée-Saint-Benoit, Arboys-en-Bugey (ex Saint-Bois), Brégnier-Cordon et Colomieu pour les montants indiqués ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité la proposition de Bugey Sud.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Mme la Sous-préfète de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
BERGER Charles.



Accusé de réception en préfecture
0011200053668-20171214-D20171203-DE
Date de télétransmission : 14/12/2017
Date de réception préfecture : 14/12/2017